



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales de vente expriment les droits et obligations des deux parties dans le cadre de la vente de prestations pédagogiques et touristiques autour du vin par l'entreprise OenoDôme. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

### ARTICLE 2 - ACCEPTATION DES PRÉSENTES

Le fait de confirmer sa commande par l'envoi d'un bulletin d'inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente dans leur intégralité. Les conditions générales de vente étant susceptibles de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de la validation de la commande. Ces conditions générales sont conclues pour la durée nécessaire à la participation aux prestations souscrites et ce jusqu'à la fin de la prestation.

Ces conditions générales de vente sont mises à disposition sur le site [www.oenodome.com](http://www.oenodome.com) rubrique 'Mentions légales'.

### ARTICLE 3 - PRIX

Les prix de nos prestations sont indiqués en euros. Par application de l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA est non applicable à nos prestations. Les prestations sont délivrées au prix en vigueur au moment de la validation de la commande tels qu'indiqués sur le bulletin d'inscription utilisé. OenoDôme se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

### ARTICLE 4 - PAIEMENT

Le règlement de nos prestations s'effectue uniquement par chèque bancaire. Celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. Seuls les chèques libellés en euros seront acceptés. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à la réception de celui-ci. Sur demande, et après examen de celle-ci, un règlement en plusieurs fois peut être envisagé sans que le délai ainsi accordé dépasse la moitié du temps de la prestation. Tout retard de paiement fera courir les intérêts au taux légal en vigueur à compter du jour de la sommation de payer.



## ARTICLE 5 - TRAITEMENT DE LA COMMANDE

Toute commande doit être effectuée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant à la prestation souhaitée par le client accompagné de son règlement. La commande fera l'objet d'une confirmation par OenoDôme, dans la limite des places disponibles le jour de la réception de la commande. Toute commande passée ne pourra être traitée qu'à réception du moyen de paiement. A la réception de sa commande, le client est averti par courrier électronique ou courrier postal des informations concernant sa commande et de la réalisation de la prestation commandée. Les commandes faisant l'objet d'un partenariat (Wonderbox) font l'objet d'un traitement spécifique indiqué dans le bon de réservation dédié au partenaire.

## ARTICLE 6 – DISPONIBILITÉ

OenoDôme se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation selon ses propres impératifs et disponibilités et ce, sans dédommagement possible. Dans ce cas, les participants seront prévenus au moins cinq jours ouvrés avant le début de la prestation et leur inscription sera automatiquement reportée à la date suivante. Dans le cas de prestation exclusive, un remboursement sera effectué sans que le client puisse demander un quelconque dédommagement à ce titre. En cas d'indisponibilité pour la prestation commandée, OenoDôme s'engage à contacter le client afin de proposer une nouvelle date ou une prestation de remplacement.

## ARTICLE 7 - ANNULATION ET REPORT

Toute inscription à une prestation est considérée comme ferme et définitive. Toute annulation par le client pourra être acceptée si elle est signalée à OenoDôme au moins 15 jours avant la date de la prestation. OenoDôme remboursera au client dans un délai raisonnable toutes sommes préalablement versées par ce dernier. Cette annulation entraîne des frais d'un montant de 30 € qui seront facturés au client. Dans le cas d'une annulation par le client à moins de 15 jours de la date de la prestation, et avant 6 jours de celle-ci, 50% du montant total de la prestation sera retenu. Dans le cas d'une annulation cinq jours avant la date de la prestation, ou en cas d'absence à la prestation, le montant total de la prestation sera retenu.

L'inscription à une prestation pourra être reportée sur une date ultérieure, sauf décision contraire d'OenoDôme, et dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, une somme complémentaire de 10 € sera exigée en contrepartie des frais engagés. Le client a la possibilité de reporter une fois la prestation si celle-ci n'est pas exclusive. La demande de report doit être effectuée sept jours avant la prestation, par courrier électronique ou par courrier postal. Cette demande doit



indiquer la nouvelle date de prestation souhaitée. La demande sera traitée dans les meilleurs délais et le client recevra une confirmation par courrier électronique ou courrier postal. Dans tous les cas, OenoDôme se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser le report d'une prestation sollicité par le client.

#### ARTICLE 8 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

#### ARTICLE 9 - PROTECTION DES MINEURS

Tout participant doit être âgé de dix huit ans révolus à la date de la prestation. Le non respect de cette clause vaudra l'annulation pure et simple de la commande.

#### ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'OenoDôme ne pourra être engagée en cas de manquement à ses obligations contractuelles du fait d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit tel que défini par la jurisprudence française. Lors des séances de dégustation, il est rappelé qu'il est préférable de déguster en crachant dans les crachoirs mis à la disposition des clients. OenoDôme met à la disposition de ses clients des alcootests et se réserve le droit de demander à ses clients de se soumettre à un alcootest à la fin d'un cours. OenoDôme rappelle qu' « il n'est pas nécessaire d'abuser pour apprécier, sachez consommer avec modération. ».

#### ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits dans les documents et pages internet d'OenoDôme sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier. A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé est autorisée, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la propriété intellectuelle. Toute autre utilisation ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal, sauf autorisation préalable d'OenoDôme. Toute reproduction totale ou partielle du site Internet d'OenoDôme est strictement interdite. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des supports de cours est strictement interdite.



## ARTICLE 12 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Le client s'engage à fournir à OenoDôme des informations de contact exactes et fiables, les corriger et les mettre à jour immédiatement pendant la durée du contrat. Ces informations comprennent notamment le nom complet, l'adresse postale, l'adresse email et le numéro de téléphone du client.

OenoDôme s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations que le client lui communique. Celles-ci sont confidentielles et ne seront utilisées que pour le traitement de la commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre culturelle et produits réservées aux clients d'OenoDôme, notamment par les lettres d'informations auxquelles les clients sont abonnés, ainsi que dans le cadre de la personnalisation du site en fonction des centres d'intérêts du client.

En conséquence et conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à la loi informatique et libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela il suffit d'en faire la demande par courrier électronique ou par courrier postal en nous indiquant les nom, prénom et adresse.

## ARTICLE 13 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties attribuent compétence territoriale exclusive quel que soit le lieu d'utilisation du service ou le domicile du défendeur aux tribunaux de Thiers.